

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 27  
Présents : 27  
Votants : 27

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2026  
\*\*\*\*\*  
**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL BASE DE LOISIRS JABLINES-ANNET (GIJA)**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

L’an deux mille vingt-six le vingt mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 16 mars 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Kevin FAVRET
	Jacques POTTIER, Adjoint	Catherine MILLOT
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Pierre ROGGE
	Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Céline DRAHON
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Fabien MARTINEAU
	Michel PIRIS, Adjoint	Martine MARCHAND
	Françoise FAYOL, Adjointe	David GENTIEN
	Lionel BOQUILLON, Adjoint	Catherine HINARD-PESCHI
	Myriam CHMELEFF, Adjointe	Marcel BEAUDARD
	Guy DARRAS, conseiller délégué	Christine FALKOWSKI
	Marie PLEGNON, conseillère déléguée	Adrien DEVIC
	Naïma AHMED-AMMAR, conseillère déléguée	Najat BROEDERS
	Jean-Pierre PRIEUR	Frédéric DENEUCHATEL
	Alice VIALARD	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l’article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l’appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l’article L 2121.15, à l’élection d’un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Jean-Pierre PRIEUR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu’il a acceptées.

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL BASE DE LOISIRS JABLINES-ANNET (GIJA)

**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5211-7 et L5211-8 ;

**VU** les statuts du Groupement intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA) notamment son article 5 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au conseil municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui représenteront la commune au comité syndical du GIJA ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par

Nombre de votants : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27 voix pour

**SONT ÉLUS** comme délégués titulaires :

- ✓ Monsieur Laurent DELPECH – 18, Rue de Bourdin / 77400 DAMPMART,
- ✓ Madame Alice VIALARD - 61 rue des Lambuis / 77400 DAMPMART.

**SONT ÉLUS** comme délégués suppléants :

- ✓ Monsieur Jacques POTTIER – 8 rue Impasse des Lions / 77400 DAMPMART,
- ✓ Monsieur Marcel BEAUDARD – 115 rue du Château / 77400 DAMPMART.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNÉ APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le 23 mars 2026 de la publication  
le 23 mars 2026 en vertu des Lois  
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire,



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH

